

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère de Ressources naturelles Canada (RNCCan) requiert qu'un fournisseur assure un dialogue stratégique spécifique sur des enjeux et des priorités clés dans le cadre de conférences téléphoniques, d'allocutions et de séances de formation adaptée sur place et de consultations, comme suit :

- a) informer le Cabinet du ministre sur les plus récentes recherches et analyses internes sur les sables bitumineux du Canada et les débouchés importants s'offrant au Canada grâce aux exportations et au transport grâce à un nouveau pipeline majeur transportant le produit en direction des côtes;
- b) présenter un exposé sur les changements climatiques et la politique sur le carbone ainsi que sur les répercussions sur l'industrie et les tendances commerciales;
- c) présenter un exposé trimestriel sur les perspectives exclusives du marché du pétrole à RNCCan;
- d) fournir à RNCCan des services consultatifs et des recherches au niveau national, régional et du secteur de l'énergie sur une base périodique et fréquente à l'aide de publications, de rapports, de mises à jour et de notes;
- e) donner accès à une interface/un portail en ligne ainsi qu'un accès direct (c'est-à-dire, téléphone et courriel) à des experts du secteur politique et de l'énergie afin de recevoir du soutien analytique ou des renseignements supplémentaires.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

Le fournisseur doit :

1. avoir une équipe d'analyses à l'interne avec des experts spécialisés dans les relations entre le Canada et les États-Unis ainsi que de solides connaissances des politiques, de l'économie, de la culture, de la langue, des enjeux sociaux et des secteurs de l'industrie, comme démontré par au moins sept ans d'expérience dans tous les éléments susmentionnés;
2. avoir une expertise démontrable de la politique commerciale et fiscale, ainsi qu'un réseau de relations avec des représentants du gouvernement des deux pays, de chefs de direction de l'industrie de l'énergie ou d'autres intervenants de niveau similaire;
3. avoir au moins sept ans d'expérience en matière de politique, d'énergie et de ressources naturelles, ainsi que des équipes propres aux secteurs qui sont dédiées à l'énergie et aux ressources naturelles.
 - Ces équipes doivent avoir de l'expérience dans l'identification des risques liés aux politiques et à la réglementation, plus particulièrement en ce qui a trait aux politiques sur le carbone et sur l'environnement, aux enjeux d'interruption d'approvisionnement, aux pipelines, aux prix du pétrole ainsi qu'aux principes fondamentaux de l'offre et de la demande dans un contexte nord-américain et mondial;
4. avoir la capacité de fournir des ateliers personnalisés liés à la définition des besoins (ci-dessus) et d'inclure ses employés les plus expérimentés ainsi que ses experts à l'interne;
5. avoir la capacité de fournir des services consultatifs spécialisés en géopolitique en matière d'énergie et de ressources naturelles, y compris un accès à des experts;
6. être en mesure de donner accès à des publications et à des rapports (liés à la définition des besoins), notamment des ressources comme des portails en ligne, des listes de distribution par courriel, des publications et des bases de données.

4. Accords commerciaux

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants:

Accord de libre-échange en Amérique du Nord (ALENA);

Accord sur le commerce intérieur (ACI);

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).

Canada / Chili; Canada / Colombie et Canada / Panama

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Sans objet

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Not applicable

7. Justification du fournisseur présélectionné

Nous avons l'intention de traiter directement avec le fournisseur mentionné à l'article 10 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) - «une seule personne est capable d'exécuter le travail.

Le fournisseur proposé, Eurasia Group est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

9. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

L'exclusion suivante (s) et/ou des raisons d'appel d'offres limitées sont invoqués dans le cadre du :

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) : Article 1016, 2, b).

Accord sur le commerce Intérieur (ACI) : Article 506.12 (b))

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) Article XIII (b))

10. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé puisque le principal but du contrat est de générer des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

11. Période du contrat

Depuis l'octroi du contrat jusqu'au Mars 2018.

12. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat est de 179,683.20 \$ CAD, Impôts exclus.

13. Nom et adresse du fournisseur proposé

Eurasia Group
149 5th Avenue, 15th floor
New York, NY 10010 USA

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées »

15. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est 28 avril 2017 À 14h00 heure normale de la montagne

16. Autorité contractuelle

Kingsley Okosun
Natural Resources Canada
Northern Forestry Centre
5320 122 Street
Edmonton AB
T6H 3S5
Telephone: 780 435-7208
email: kingsley.okosun@canada.ca